

Convocation séance du Conseil Municipal

Le 19 février 2019

Mesdames et Messieurs Les Membres du Conseil Municipal

M. Frédéric LAPORTE, Mme Bernadette VERGNE, M. Jean-Pierre MOMCILOVIC, Mme Annie BENEZY, M. René CASILLA, Mme Manuela DE CASTRO ALVES, M. Jean-Charles SCHILL, Mme Françoise BLAZY, M. Hubert RENAUD, Mme Valérie TAILHARDAT, M. Pierre LAROCHE, Mme Suzanne NOEL, Mme Loëtitia RAYNAUD, Mme Sonia BOURGEON, M. Daniel DUGLERY, M. Joseph ROUDILLON, M. Jean DEMASSE, Mme Evelyne TAUTOU, M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE, Mme Elisabeth BOUSSAC, M. Pierre DELUDET, Mme Emmanuelle FERRY, M. Jean-Jacques KEGELART, Mme Isabelle TROUBAT, Mme Annie PASQUIER, M. Patrice DIAS, Mme Leïla DOUAR, M. Eric VENUAT, Mme Audrey MOLLAIRE, M. Jean-François GUERS, Mme Sevil AYDIN, M. Frédéric KOTT, Mme Juliette WERTH, M. Nicolas BRIEN, M. Philippe BUVAT, Mme Nelly DEPRIESTER, M. Pierre MOTHET, M. Abdou DIALLO, Mme Sylvie SARTIRANO

Chère et cher collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal (n° 2/2019) qui aura lieu en séance publique le :

VENDREDI 1 MARS 2019 A 18h00

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Ordre du Jour

Vie du Conseil

- 19.201 Remplacement d'un Conseiller communautaire (*Rapporteur: M. Frédéric LAPORTE*)
- 19.202 Nouveau projet de territoire du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher : Désignation de délégués (*Rapporteur: M. Frédéric LAPORTE*)

Travaux, Aménagement urbain, Logement

- 19.203 C MONTLUCON - Projet urbain des berges du Cher - Aménagement du quai Rouget de Lisle et du square Fargin Fayolle (phase 2) - Signature des marchés de travaux - erreur matérielle analyse des offres (*Rapporteur: M. Jean-Pierre MOMCILOVIC*)

Croyez, chère et cher collègues, à mes salutations les meilleures.

Le Maire,

Frédéric LAPORTE

Convocation séance du Conseil Municipal

Rajout

- 19.204 Mandat spécial pour le déplacement d'un élu (*Rapporteur: M. Frédéric LAPORTE*)
- 19.205 Association "l'Atelier de Pénélope" : Occupation des locaux à Nerdre (*Rapporteur: M. Jean-Pierre MOMCILOVIC*)

VILLE DE MONTLUÇON
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 1 mars 2019 - N°2 / 2019

Étaient présents : M. Frédéric LAPORTE, Maire, M. Jean-Pierre MOMCILOVIC, M. René CASILLA, Mme Manuela DE CASTRO ALVES, Mme Françoise BLAZY, M. Hubert RENAUD, Mme Valérie TAILHARDAT, M. Pierre LAROCHE, adjoints, Mme Suzanne NOEL, Mme Loëtitia RAYNAUD, M. Joseph ROUDILLON, M. Jean DEMASSE, M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE, Mme Elisabeth BOUSSAC, M. Pierre DELUDET, M. Jean-Jacques KEGELART, Mme Annie PASQUIER, M. Patrice DIAS, Mme Leïla DOUAR, Mme Audrey MOLLAIRE, M. Philippe BUVAT, Mme Nelly DEPRIESTER, M. Pierre MOTHET, M. Abdou DIALLO, conseillers.

Se sont fait représenter :

Mme Bernadette VERGNE a donné pouvoir à Mme Suzanne NOEL
Mme Annie BENEZY a donné pouvoir à M. Hubert RENAUD
M. Jean-Charles SCHILL a donné pouvoir à Mme Françoise BLAZY
Mme Sonia BOURGEON a donné pouvoir à Mme Loëtitia RAYNAUD
M. Daniel DUGLERY a donné pouvoir à M. Frédéric LAPORTE
Mme Evelyne TAUTOU a donné pouvoir à M. Jean-Jacques KEGELART
Mme Emmanuelle FERRY a donné pouvoir à Mme Audrey MOLLAIRE
Mme Isabelle TROUBAT a donné pouvoir à M. Pierre DELUDET
M. Eric VENUAT a donné pouvoir à M. Joseph ROUDILLON
M. Jean-François GUERS a donné pouvoir à M. Jean DEMASSE
Mme Sevil AYDIN a donné pouvoir à Mme Manuela DE CASTRO ALVES
M. Frédéric KOTT a donné pouvoir à M. Philippe BUVAT
Mme Juliette WERTH a donné pouvoir à M. Pierre MOTHET
Mme Sylvie SARTIRANO a donné pouvoir à M. Abdou DIALLO

Était absent : M. Nicolas BRIEN.

Publication par extraits

N°	Questions débattues	Décisions
19.201	<i>Remplacement d'un Conseiller communautaire (Rapporteur: M. Frédéric LAPORTE)</i> Intervention d'Abdou Diallo, réponse du Maire.	LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE
19.202	<i>Nouveau projet de territoire du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher : Désignation de délégués (Rapporteur: M. Frédéric LAPORTE)</i> Intervention de Nelly Depriester. Intervention de Jean Demasse : demande à ce que les deux désignations de délégués fassent l'objet d'une délibération chacune. Accord du Maire. Intervention de Pierre Mothet. Désignation d'un délégué du Conseil municipal : M. Frédéric Laporte	APPROUVEE PAR : 31 pour 7 abstentions M. Frédéric KOTT, Mme Juliette WERTH, M. Philippe BUVAT, Mme Nelly DEPRIESTER, MM. Pierre MOTHET, Abdou DIALLO, Mme Sylvie SARTIRANO

VILLE DE MONTLUCON
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

19.202	Désignation d'un acteur-ressource participant à la vie du tissu local : M. Jean-Pierre Barbe	<p style="text-align: center;">APPROUVEE PAR : 27 Pour 2 contre MM. Jean DEMASSE, Eric VENUAT 9 abstentions MM. Joseph ROUDILLON, Jean-François GUERS, Frédéric KOTT, Mme Juliette WERTH, M. Philippe BUVAT, Mme Nelly DEPRIESTER, MM. Pierre MOTHET, Abdou DIALLO, Mme Sylvie SARTIRANO</p>
19.203	<p><i>C MONTLUCON - Projet urbain des berges du Cher - Aménagement du quai Rouget de Lisle et du square Fargin Fayolle (phase 2) - Signature des marchés de travaux - erreur matérielle analyse des offres (Rapporteur: M. Jean-Pierre MOMCILOVIC)</i></p> <p>Intervention de Jean Demasse, réponses de Jean-Pierre Momcilovic et Pierre Bénech, Directeur Coordonnateur du Pôle Ressources à la demande de Jean-Pierre Momcilovic. Intervention du Maire. Interventions de Philippe Buvat et Pierre Mothet.</p>	<p style="text-align: center;">APPROUVEE PAR : 27 Pour 3 contre MM. Joseph ROUDILLON, Jean DEMASSE Eric VENUAT 8 abstentions MM. Jean-François GUERS, Frédéric KOTT, Mme Juliette WERTH, M. Philippe BUVAT, Mme Nelly DEPRIESTER, MM. Pierre MOTHET, Abdou DIALLO, Mme Sylvie SARTIRANO</p>
19.204	<i>Mandats spéciaux pour le déplacement des élus (Rapporteur: M. Frédéric LAPORTE)</i>	<p style="text-align: center;">VOTE DE L'URGENCE APPROUVEE A L'UNANIMITE VOTE DE LA DELIBERATION 33 pour 5 abstentions M. Frédéric KOTT, Mme Juliette WERTH, M. Philippe BUVAT, Mme Nelly DEPRIESTER, M. Pierre MOTHET</p>
19.205	<p><i>Association "L'Atelier de Pénélope" : Occupation des locaux de Nerdre (Rapporteur: M. Jean-Pierre MOMCILOVIC)</i></p> <p>Interventions du Maire, Nelly Depriester, Pierre Bénech, Directeur coordonnateur du Pôle Ressources, à la demande du Maire et Abdou Diallo.</p>	<p style="text-align: center;">VOTE DE L'URGENCE ET DE LA DELIBERATION APPROUVEE A L'UNANIMITE</p>

VILLE DE MONTLUCON
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

◆ Questions diverses ◆	
	<p>Intervention de Nelly Depriester au sujet de l'îlot Ste-Geneviève, de l'inventaire des biens immobiliers de la Ville, de la salle Varèse à Boris Vian. Son groupe n'étant pas représenté au sein de la commission culture Ville, elle demande s'il est possible d'assister à la prochaine commission du 6 mars 2019. Accord du Maire et de la Présidente de la Commission culture Ville. Intervention de Jean Demasse au sujet de l'îlot Ste-Geneviève.</p>

Séance levée à 18h40
Montluçon, le 1^{er} mars 2019

Le secrétaire de séance,

Pierre LAROCHE

Le Maire

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VENDREDI 1 MARS 2019
19.201**

L'an DEUX MILLE DIX NEUF le VENDREDI PREMIER MARS à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE DE MONTLUÇON, régulièrement convoqué (convocation du 19 février 2019), s'est réuni salle du conseil municipal de la mairie, en session ordinaire.

Sous la présidence de : M. Frédéric LAPORTE, Maire

Étaient présents : M. Jean-Pierre MOMCILOVIC, M. René CASILLA, Mme Manuela DE CASTRO ALVES, Mme Françoise BLAZY, M. Hubert RENAUD, Mme Valérie TAILHARDAT, M. Pierre LAROCHE, adjoints, Mme Suzanne NOEL, Mme Loëtitia RAYNAUD, M. Joseph ROUDILLON, M. Jean DEMASSE, M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE, Mme Elisabeth BOUSSAC, M. Pierre DELUDET, M. Jean-Jacques KEGELART, Mme Annie PASQUIER, M. Patrice DIAS, Mme Leïla DOUAR, Mme Audrey MOLLAIRE, M. Philippe BUVAT, Mme Nelly DEPRIESTER, M. Pierre MOTHET, M. Abdou DIALLO, conseillers.

Se sont fait représenter :

Mme Bernadette VERGNE a donné pouvoir à Mme Suzanne NOEL
Mme Annie BENEZY a donné pouvoir à M. Hubert RENAUD
M. Jean-Charles SCHILL a donné pouvoir à Mme Françoise BLAZY
Mme Sonia BOURGEON a donné pouvoir à Mme Loëtitia RAYNAUD
M. Daniel DUGLERY a donné pouvoir à M. Frédéric LAPORTE
Mme Evelyne TAUTOU a donné pouvoir à M. Jean-Jacques KEGELART
Mme Emmanuelle FERRY a donné pouvoir à Mme Audrey MOLLAIRE
Mme Isabelle TROUBAT a donné pouvoir à M. Pierre DELUDET
M. Eric VENUAT a donné pouvoir à M. Joseph ROUDILLON
M. Jean-François GUERS a donné pouvoir à M. Jean DEMASSE
Mme Sevil AYDIN a donné pouvoir à Mme Manuela DE CASTRO ALVES
M. Frédéric KOTT a donné pouvoir à M. Philippe BUVAT
Mme Juliette WERTH a donné pouvoir à M. Pierre MOTHET
Mme Sylvie SARTIRANO a donné pouvoir à M. Abdou DIALLO

Était absent : M. Nicolas BRIEN.

Délibération affichée
par extrait le 6 mars 2019

Remplacement d'un Conseiller communautaire

8 MARS 2019

M. Frédéric LAPORTE, Maireà la sous-préfecture
de Montluçon

Mesdames, Messieurs,

Suite à la démission de Mme Manuela De Castro Alves en date du 07 février 2019 de son mandat de conseiller communautaire, il y a lieu de procéder à son remplacement pour représenter la Ville de Montluçon au sein de la communauté d'agglomération "Montluçon Communauté".

"Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. Toutefois, lorsque la commune ne dispose que d'un siège de conseiller communautaire, ce siège est pourvu par le candidat supplémentaire mentionné au 1° du I de l'article L. 273-9.

Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

Lorsqu'il n'existe pas de conseiller municipal ou de conseiller d'arrondissement pouvant être désigné en application des deux premiers alinéas, le siège de conseiller communautaire reste vacant jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal de la commune...."

Dans le cas présent, le siège vacant revient à Mme Isabelle Troubat.

Le Conseil municipal prend acte. Le Président de la Communauté d'agglomération est informé de cette disposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VENDREDI 1 MARS 2019
19.202**

L'an DEUX MILLE DIX NEUF le VENDREDI PREMIER MARS à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE DE MONTLUÇON, régulièrement convoqué (convocation du 19 février 2019), s'est réuni salle du conseil municipal de la mairie, en session ordinaire.

Sous la présidence de : M. Frédéric LAPORTE, Maire

Étaient présents : M. Jean-Pierre MOMCILOVIC, M. René CASILLA, Mme Manuela DE CASTRO ALVES, Mme Françoise BLAZY, M. Hubert RENAUD, Mme Valérie TAILHARDAT, M. Pierre LAROCHE, adjoints, Mme Suzanne NOEL, Mme Loëtitia RAYNAUD, M. Joseph ROUDILLON, M. Jean DEMASSE, M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE, Mme Elisabeth BOUSSAC, M. Pierre DELUDET, M. Jean-Jacques KEGELART, Mme Annie PASQUIER, M. Patrice DIAS, Mme Leïla DOUAR, Mme Audrey MOLLAIRE, M. Philippe BUVAT, Mme Nelly DEPRIESTER, M. Pierre MOTHET, M. Abdou DIALLO, conseillers.

Se sont fait représenter :

Mme Bernadette VERGNE a donné pouvoir à Mme Suzanne NOEL
Mme Annie BENEZY a donné pouvoir à M. Hubert RENAUD
M. Jean-Charles SCHILL a donné pouvoir à Mme Françoise BLAZY
Mme Sonia BOURGEON a donné pouvoir à Mme Loëtitia RAYNAUD
M. Daniel DUGLERY a donné pouvoir à M. Frédéric LAPORTE
Mme Evelyne TAUTOU a donné pouvoir à M. Jean-Jacques KEGELART
Mme Emmanuelle FERRY a donné pouvoir à Mme Audrey MOLLAIRE
Mme Isabelle TROUBAT a donné pouvoir à M. Pierre DELUDET
M. Eric VENUAT a donné pouvoir à M. Joseph ROUDILLON
M. Jean-François GUERS a donné pouvoir à M. Jean DEMASSE
Mme Sevil AYDIN a donné pouvoir à Mme Manuela DE CASTRO ALVES
M. Frédéric KOTT a donné pouvoir à M. Philippe BUVAT
Mme Juliette WERTH a donné pouvoir à M. Pierre MOTHET
Mme Sylvie SARTIRANO a donné pouvoir à M. Abdou DIALLO

Était absent : M. Nicolas BRIEN.

Délibération affichée
par extrait le 6 mars 2019

- 8 MARS 2019

à la sous-préfecture
de Montluçon

**Nouveau projet de territoire du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher :
Désignation d'un délégué du Conseil municipal**

M. Frédéric LAPORTE, Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération de son Conseil syndical, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (PETR) a lancé la démarche de définition d'un nouveau projet de territoire dont les intercommunalités qui le composent ne peuvent être que parties prenantes.

Une première réunion du comité de suivi technique de la démarche s'est tenue en janvier dernier dont l'objectif était la définition d'une méthode de travail et d'organisation des ateliers qui se dérouleront dans les semaines et mois à venir avec l'appui en expertise technique de la DDT et du Relais d'animation du CEREMA.

Chaque commune-membre du PETR est invitée à désigner deux représentants : un représentant élu issu du conseil municipal et un acteur-ressource participant à la vie du tissu local.

Le Conseil municipal désigne comme suit son représentant pour le suivi de la démarche du nouveau projet de territoire du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher :

- élu du Conseil municipal : M. Frédéric LAPORTE.

APPROUVÉE PAR :**31 pour****7 abstentions****M. Frédéric KOTT, Mme Juliette WERTH, M. Philippe BUVAT, Mme Nelly
DEPRIESTER, M. Pierre MOTHET, M. Abdou DIALLO, Mme Sylvie SARTIRANO**

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VENDREDI 1 MARS 2019
19.203**

L'an DEUX MILLE DIX NEUF le VENDREDI PREMIER MARS à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE DE MONTLUÇON, régulièrement convoqué (convocation du 19 février 2019), s'est réuni salle du conseil municipal de la mairie, en session ordinaire.

Sous la présidence de : M. Frédéric LAPORTE, Maire

Étaient présents : M. Jean-Pierre MOMCILOVIC, M. René CASILLA, Mme Manuela DE CASTRO ALVES, Mme Françoise BLAZY, M. Hubert RENAUD, Mme Valérie TAILHARDAT, M. Pierre LAROCHE, adjoints, Mme Suzanne NOEL, Mme Loëtitia RAYNAUD, M. Joseph ROUDILLON, M. Jean DEMASSE, M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE, Mme Elisabeth BOUSSAC, M. Pierre DELUDET, M. Jean-Jacques KEGELART, Mme Annie PASQUIER, M. Patrice DIAS, Mme Leïla DOUAR, Mme Audrey MOLLAIRE, M. Philippe BUVAT, Mme Nelly DEPRIESTER, M. Pierre MOTHET, M. Abdou DIALLO, conseillers.

Se sont fait représenter :

Mme Bernadette VERGNE a donné pouvoir à Mme Suzanne NOEL
Mme Annie BENEZY a donné pouvoir à M. Hubert RENAUD
M. Jean-Charles SCHILL a donné pouvoir à Mme Françoise BLAZY
Mme Sonia BOURGEON a donné pouvoir à Mme Loëtitia RAYNAUD
M. Daniel DUGLERY a donné pouvoir à M. Frédéric LAPORTE
Mme Evelyne TAUTOU a donné pouvoir à M. Jean-Jacques KEGELART
Mme Emmanuelle FERRY a donné pouvoir à Mme Audrey MOLLAIRE
Mme Isabelle TROUBAT a donné pouvoir à M. Pierre DELUDET
M. Eric VENUAT a donné pouvoir à M. Joseph ROUDILLON
M. Jean-François GUERS a donné pouvoir à M. Jean DEMASSE
Mme Sevil AYDIN a donné pouvoir à Mme Manuela DE CASTRO ALVES
M. Frédéric KOTT a donné pouvoir à M. Philippe BUVAT
Mme Juliette WERTH a donné pouvoir à M. Pierre MOTHET
Mme Sylvie SARTIRANO a donné pouvoir à M. Abdou DIALLO

Était absent : M. Nicolas BRIEN.

Délibération affichée
par extrait le 6 mars 2019

**Nouveau projet de territoire du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher :
Désignation d'un délégué**

M. Frédéric LAPORTE, Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération de son Conseil syndical, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (PETR) a lancé la démarche de définition d'un nouveau projet de territoire dont les intercommunalités qui le composent ne peuvent être que parties prenantes.

Une première réunion du comité de suivi technique de la démarche s'est tenue en janvier dernier dont l'objectif était la définition d'une méthode de travail et d'organisation des ateliers qui se dérouleront dans les semaines et mois à venir avec l'appui en expertise technique de la DDT et du Relais d'animation du CEREMA.

Chaque commune-membre du PETR est invitée à désigner deux représentants : un représentant élu issu du conseil municipal et un acteur-ressource participant à la vie du tissu local.

Le Conseil municipal désigne comme suit son représentant pour le suivi de la démarche du nouveau projet de territoire du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher :

- acteur-ressource participant à la vie du tissu local : M. Jean-Pierre BARBE, 47 boulevard Carnot 03100 MONTLUCON.

APPROUVÉE PAR :

27 pour

2 contre M. Jean DEMASSE, M. Eric VENUAT

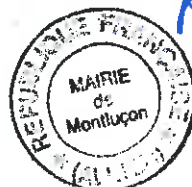
9 abstentions

M. Joseph ROUDILLON, M. Jean-François GUERS, M. Frédéric KOTT, Mme Juliette WERTH, M. Philippe BUVAT, Mme Nelly DEPRIESTER, M. Pierre MOTHET, M. Abdou DIALLO, Mme Sylvie SARTIRANO

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VENDREDI 1 MARS 2019
19.204**

L'an DEUX MILLE DIX NEUF le VENDREDI PREMIER MARS à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE DE MONTLUÇON, régulièrement convoqué (convocation du 19 février 2019), s'est réuni salle du conseil municipal de la mairie, en session ordinaire.

Sous la présidence de : M. Frédéric LAPORTE, Maire

Étaient présents : M. Jean-Pierre MOMCILOVIC, M. René CASILLA, Mme Manuela DE CASTRO ALVES, Mme Françoise BLAZY, M. Hubert RENAUD, Mme Valérie TAILHARDAT, M. Pierre LAROCHE, adjoints, Mme Suzanne NOEL, Mme Loëtitia RAYNAUD, M. Joseph ROUDILLON, M. Jean DEMASSE, M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE, Mme Elisabeth BOUSSAC, M. Pierre DELUDET, M. Jean-Jacques KEGELART, Mme Annie PASQUIER, M. Patrice DIAS, Mme Leïla DOUAR, Mme Audrey MOLLAIRE, M. Philippe BUVAT, Mme Nelly DEPRIESTER, M. Pierre MOTHET, M. Abdou DIALLO, conseillers.

Se sont fait représenter :

Mme Bernadette VERGNE a donné pouvoir à Mme Suzanne NOEL
Mme Annie BENEZY a donné pouvoir à M. Hubert RENAUD
M. Jean-Charles SCHILL a donné pouvoir à Mme Françoise BLAZY
Mme Sonia BOURGEON a donné pouvoir à Mme Loëtitia RAYNAUD
M. Daniel DUGLERY a donné pouvoir à M. Frédéric LAPORTE
Mme Evelyne TAUTOU a donné pouvoir à M. Jean-Jacques KEGELART
Mme Emmanuelle FERRY a donné pouvoir à Mme Audrey MOLLAIRE
Mme Isabelle TROUBAT a donné pouvoir à M. Pierre DELUDET
M. Eric VENUAT a donné pouvoir à M. Joseph ROUDILLON
M. Jean-François GUERS a donné pouvoir à M. Jean DEMASSE
Mme Sevil AYDIN a donné pouvoir à Mme Manuela DE CASTRO ALVES
M. Frédéric KOTT a donné pouvoir à M. Philippe BUVAT
Mme Juliette WERTH a donné pouvoir à M. Pierre MOTHET
Mme Sylvie SARTIRANO a donné pouvoir à M. Abdou DIALLO

Était absent : M. Nicolas BRIEN.

Délibération affichée
par extrait le 6 mars 2019

C MONTLUCON - Projet urbain des berges du Cher - Aménagement du quai Rouget de Lisle et du square Fargin Fayolle (phase 2) - Signature des marchés de travaux - erreur matérielle analyse des offres

Document déposé
le

- 8 MARS 2019

M. Jean-Pierre MOMCILOVIC, Adjoint

à la sous-préfecture
de Montluçon

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 17.217 en date du 27 juin 2017, le Conseil Municipal a approuvé le coût prévisionnel des travaux prévu à l'avant-projet (AVP), à hauteur de 7 400 000,00 HT, soit 8 880 000,00 € TTC pour le projet « Mieux vivre sa ville » à Montluçon devenu le projet « CMONTLUCON ».

Par délibération n° 18.312 en date du 17 mai 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'ajustement des montants des différentes phases à hauteur de 8 385 000,00 € HT, soit 10 062 000,00 € TTC et a approuvé l'ajustement du forfait définitif des honoraires de l'équipe maîtrise d'oeuvre s'élevant à 726 141,00 € HT soit 871 369,20 € TTC.

Par délibération n° 19.115 en date du 24 janvier 2019, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux répartis en trois lots et en trois tranches (lot n° 1 : terrassement – eaux pluviales – chaussée – dallage – mobilier urbain – signalisation / lot n° 2 : SLT – éclairage public – WIFI – fibre optique – sonorisation / lot n° 3 : espaces verts – arrosage automatique).

Cependant, une erreur matérielle a été constatée dans l'analyse des offres pour les lots n° 1 et 2, sans pour autant affecter le classement de chaque lot. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 février 2019 afin d'approuver l'analyse des offres modifiée et a attribué les marchés aux opérateurs économiques suivants :

Lot n°1 : Groupement COLAS-CEGELEC-IDVERDE

Tranche ferme : pour un montant de 2 465 580,70 € HT soit 2 958 696,84 € TTC,

Tranche optionnelle n°1 : pour un montant de 122 560,30 € HT soit 147 072,36 € TTC,

Tranche optionnelle n°3 : pour un montant de 2 100,00 € HT soit 2 520,00 € TTC.

Soit un total de 2 590 241,00 € HT soit 3 108 289,20 € TTC

Lot n°2 : Groupement COLAS-CEGELEC-IDVERDE

Tranche ferme : pour un montant de 474 558,00 € HT soit 569 469,60 € TTC,

Tranche optionnelle n°1 : pour un montant qui passe de 13 252,00 € HT soit 15 902,40 € TTC à 17 032,00 € HT soit 20 438,40 € TTC.

Tranche optionnelle n°2 : pour un montant qui passe de 35 659,50 € HT soit 42 791,40 € TTC à 33 259,50 € HT soit 39 911,40 € TTC.

Soit un total qui passe de 523 469,50 € HT soit 628 163,40 € TTC à 524 849,50 € HT soit 629 819,40 € TTC

Lot n°3 : Groupement COLAS-CEGELEC-IDVERDE

Tranche ferme : pour un montant de 160 958,80 € HT soit 193 150,56 € TTC,

Tranche optionnelle n°1 : pour un montant de 54 111,60 € HT soit 64 933,92 € TTC,

Tranche optionnelle n°3 : pour un montant de 5 400,00 € HT soit 6 480,00 € TTC.

Soit un total de 220 470,40 € HT soit 264 564,48 € TTC.

Comme il avait été précisé dans la délibération n° 19.115 du 24 janvier 2019, compte tenu des négociations en cours sur l'emprise de Renault Minute, il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que la tranche optionnelle n°1 ne sera pas affermée au cours de l'exécution des travaux.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal :

- de rapporter la délibération n° 19.115 du 24 janvier 2019,
- d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que toutes pièces afférentes à ces dossiers.

APPROUVÉE PAR :

27 pour

3 contre M. Joseph ROUDILLON, M. Jean DEMASSE, M. Eric VENUAT

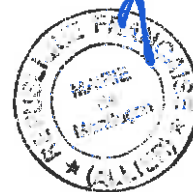
8 abstentions

M. Jean-François GUERS, M. Frédéric KOTT, Mme Juliette WERTH, M. Philippe BUVAT, Mme Nelly DEPRIESTER, M. Pierre MOTHET, M. Abdou DIALLO, Mme Sylvie SARTIRANO

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire.



Imputation budgétaire :

Enveloppe :	10935
Fonction :	824
Article :	2315
Activité :	MVV
Nomenclature :	
Montant total :	3 773 108,40 € TTC
N° créancier :	
N° engagement :	BP 2019

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VENDREDI 1 MARS 2019
19.205**

L'an DEUX MILLE DIX NEUF le VENDREDI PREMIER MARS à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE DE MONTLUÇON, régulièrement convoqué (convocation du 19 février 2019), s'est réuni salle du conseil municipal de la mairie, en session ordinaire.

Sous la présidence de : M. Frédéric LAPORTE, Maire

Étaient présents : M. Jean-Pierre MOMCILOVIC, M. René CASILLA, Mme Manuela DE CASTRO ALVES, Mme Françoise BLAZY, M. Hubert RENAUD, Mme Valérie TAILHARDAT, M. Pierre LAROCHE, adjoints, Mme Suzanne NOEL, Mme Loëtitia RAYNAUD, M. Joseph ROUDILLON, M. Jean DEMASSE, M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE, Mme Elisabeth BOUSSAC, M. Pierre DELUDET, M. Jean-Jacques KEGELART, Mme Annie PASQUIER, M. Patrice DIAS, Mme Leïla DOUAR, Mme Audrey MOLLAIRE, M. Philippe BUVAT, Mme Nelly DEPRIESTER, M. Pierre MOTHET, M. Abdou DIALLO, conseillers.

Se sont fait représenter :

Mme Bernadette VERGNE a donné pouvoir à Mme Suzanne NOEL
Mme Annie BENEZY a donné pouvoir à M. Hubert RENAUD
M. Jean-Charles SCHILL a donné pouvoir à Mme Françoise BLAZY
Mme Sonia BOURGEON a donné pouvoir à Mme Loëtitia RAYNAUD
M. Daniel DUGLERY a donné pouvoir à M. Frédéric LAPORTE
Mme Evelyne TAUTOU a donné pouvoir à M. Jean-Jacques KEGELART
Mme Emmanuelle FERRY a donné pouvoir à Mme Audrey MOLLAIRE
Mme Isabelle TROUBAT a donné pouvoir à M. Pierre DELUDET
M. Eric VENUAT a donné pouvoir à M. Joseph ROUDILLON
M. Jean-François GUERS a donné pouvoir à M. Jean DEMASSE
Mme Sevil AYDIN a donné pouvoir à Mme Manuela DE CASTRO ALVES
M. Frédéric KOTT a donné pouvoir à M. Philippe BUVAT
Mme Juliette WERTH a donné pouvoir à M. Pierre MOTHET
Mme Sylvie SARTIRANO a donné pouvoir à M. Abdou DIALLO

Était absent : M. Nicolas BRIEN.

Délibération affichée
par extrait le 6 mars 2019

Mandats spéciaux pour le déplacement des élus

à la sous-préfecture
de Montluçon

M. Frédéric LAPORTE, Maire

Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n°17-333 du 20 décembre 2017 relative aux modalités de prise en charge des frais de déplacement de la Ville de Montluçon dans l'exercice de leurs fonctions,

Vu l'article L.2123-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les missions revêtant un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes de l' élu, doivent faire l'objet d'un mandat spécial préalable, octroyé par délibération du conseil municipal,

Considérant qu'à titre dérogatoire, l'exécutif peut être autorisé à conférer un mandat spécial à un élu, sous réserve d'une approbation de l'assemblée délibérante à la plus prochaine séance,

Ainsi il est proposé au Conseil municipal de donner à titre dérogatoire un mandat spécial à :

- M. Jean-Pierre MOMCILOVIC, Adjoint au Maire, pour un déplacement à Vichy, le 15 février 2019, dans le cadre d'une réunion pour la signature du Pacte régional pour l'Allier.
- M. Frédéric LAPORTE, Maire, pour un déplacement à Paris, le 19 mars 2019, dans le cadre d'une rencontre nationale "Action Cœur de Ville".

Les frais inhérents à cette mission seront remboursés dans la limite des plafonds en vigueur sur présentation d'un état de frais.

**VOTE DE L'URGENCE
APPROUVEE A L'UNANIMITE**

**VOTE DE LA DELIBERATION
APPROUVEE PAR :**

33 pour

**5 abstentions M. Frédéric KOTT, Mme Juliette WERTH, M. Philippe BUVAT, Mme Nelly
DEPRIESTER, M. Pierre MOTHET**

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VENDREDI 1 MARS 2019
19.206**

L'an DEUX MILLE DIX NEUF le VENDREDI PREMIER MARS à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE DE MONTLUÇON, régulièrement convoqué (convocation du 19 février 2019), s'est réuni salle du conseil municipal de la mairie, en session ordinaire.

Sous la présidence de : M. Frédéric LAPORTE, Maire

Étaient présents : M. Jean-Pierre MOMCILOVIC, M. René CASILLA, Mme Manuela DE CASTRO ALVES, Mme Françoise BLAZY, M. Hubert RENAUD, Mme Valérie TAILHARDAT, M. Pierre LAROCHE, adjoints, Mme Suzanne NOEL, Mme Loëtitia RAYNAUD, M. Joseph ROUDILLON, M. Jean DEMASSE, M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE, Mme Elisabeth BOUSSAC, M. Pierre DELUDET, M. Jean-Jacques KEGELART, Mme Annie PASQUIER, M. Patrice DIAS, Mme Leïla DOUAR, Mme Audrey MOLLAIRE, M. Philippe BUVAT, Mme Nelly DEPRIESTER, M. Pierre MOTHET, M. Abdou DIALLO, conseillers.

Se sont fait représenter :

Mme Bernadette VERGNE a donné pouvoir à Mme Suzanne NOEL
Mme Annie BENEZY a donné pouvoir à M. Hubert RENAUD
M. Jean-Charles SCHILL a donné pouvoir à Mme Françoise BLAZY
Mme Sonia BOURGEON a donné pouvoir à Mme Loëtitia RAYNAUD
M. Daniel DUGLERY a donné pouvoir à M. Frédéric LAPORTE
Mme Evelyne TAUTOU a donné pouvoir à M. Jean-Jacques KEGELART
Mme Emmanuelle FERRY a donné pouvoir à Mme Audrey MOLLAIRE
Mme Isabelle TROUBAT a donné pouvoir à M. Pierre DELUDET
M. Eric VENUAT a donné pouvoir à M. Joseph ROUDILLON
M. Jean-François GUERS a donné pouvoir à M. Jean DEMASSE
Mme Sevil AYDIN a donné pouvoir à Mme Manuela DE CASTRO ALVES
M. Frédéric KOTT a donné pouvoir à M. Philippe BUVAT
Mme Juliette WERTH a donné pouvoir à M. Pierre MOTHET
Mme Sylvie SARTIRANO a donné pouvoir à M. Abdou DIALLO

Était absent : M. Nicolas BRIEN.

Délibération affichée
par extrait le 6 mars 2019

Association "L'Atelier de Pénélope" : Occupation des locaux de Nerdre

M. Jean-Pierre MOMCILOVIC, Adjoint

Mesdames, Messieurs,

L'association Pénélope a apporté depuis sa création une réponse efficace à des demandeurs d'emploi de longue durée en leur proposant des contrats de retour à l'emploi favorisant leur réinsertion.

Le nombre des personnes retrouvant un emploi à l'issue de leur contrat au sein de l'association montre la pertinence de cette association et sa grande utilité pour le bassin d'emploi.

L'association, qui a connu un fort développement, a été confrontée à des difficultés financières qui ne lui permettent plus à ce jour de continuer ses activités. Pénélope a même fait l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire.

Pour rappel, l'association Pénélope était installée dans les locaux appartenant à la Ville de Montluçon sur le site de Nerdre.

Suite à l'ordonnance du 26 février 2019, le Tribunal de Grande Instance a déclaré recevable la reprise de Pénélope par une nouvelle association, "L'Atelier de Pénélope" en l'occurrence.

Concernant l'utilisation des locaux ci-dessus énoncés, il est proposé au Conseil municipal d'accorder au repreneur une gratuité d'occupation pour une période de six mois, soit du 1er mars 2019 au 31 août 2019. Cette gratuité comprend le loyer mais également les charges réelles d'occupation (fluides, taxe foncière, taxe d'ordure ménagère, etc...).

Ce délai de six mois permettra de définir avec précision la surface dont l'association "L'Atelier de Pénélope" aura besoin pour le bon fonctionnement de son activité. Au vu de ces éléments et après analyse de la situation, la Ville de Montluçon et l'association "L'Atelier de Pénélope" définiront les modalités d'occupation et procéderont à la rédaction de la nouvelle convention qui interviendra à la date du 1er septembre 2019.

Après délibération, le Conseil municipal approuve toutes les dispositions énoncées ci-dessus et autorise le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à faire toutes les démarches et à signer tous les documents utiles et nécessaires se rapportant à ce dossier.

VOTE DE L'URGENCE ET DE LA DELIBERATION

APPROUVEE A L'UNANIMITE :

38 pour

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,

